

SALAIRS INDICATIFS – ENGAGEMENTS HEBDOMADAIRES LES MÉTIERS DE LA POSTPRODUCTION

40 HEURES PAR SEMAINE

Les salaires mentionnés sont des salaires indicatifs. Recommandés par la branche, ils représentent une rémunération équitable pour les prestations fournies dans les différents métiers. Les salaires indicatifs peuvent être négociés vers le haut et le bas. Il s'agit alors de tenir compte des spécificités de chaque projet.

Niveaux salariaux

1 année d'expérience professionnelle = au moins 100 jours de travail par année civile

- 1: 1 à 3 ans d'expérience dans la fonction
- 2: 4 à 6 ans d'expérience dans la fonction
- 3: dès 7 ans d'expérience dans la fonction

	1	2	3
Categorie I	1'840	2'105	2'390
Monteur.euse			
Categorie II	–	–	–
–			
Categorie III	1'655	1'890	2'150
Chef.fe monteur.euse son / Designer sonore			
Mixeur.euse			
Categorie IV	1'485	1'700	1'930
Supervision postproduction			
Categorie V	1'435	1'645	1'865
Monteur.euse son			
Categorie VI	1'335	1'525	1'735
Assistant.e montage			
Categorie VII	–	–	–
–			
Categorie VIII	–	–	–
–			